

La Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats

Forum sur les groupes armés et sur l'implication d'enfants dans les conflits armés Château de Bossey, Suisse, 4 – 7 juillet 2006

Le Burundi

Le CNDD - FDD (Nkurunziza) et l'utilisation d'enfants soldats¹

Alison Dilworth²

L'ensemble des groupes armés au Burundi ainsi que les forces armées gouvernementales ont recruté et utilisé des enfants pendant toute la durée du conflit au Burundi, qui a dégénéré en guerre civile en 1994 et s'est poursuivi pendant encore trois ans, voire davantage, après la conclusion de l'Accord de Paix et de Réconciliation d'août 2000. Mené par différents dirigeants, et sous des appellations légèrement différentes, le Conseil national pour la défense de la démocratie - *Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD)* existe depuis 1994. Plusieurs scissions et des changements répétés à la tête du mouvement n'ont cependant pas affecté son utilisation d'enfants soldats de manière significative. En fait, seule la principale faction dissidente a continué les combats, entraînant avec elle le gros des combattants ainsi qu'un grand nombre d'acteurs politiques et militaires clés. C'est la raison pour laquelle, bien que Pierre Nkurunziza n'ait assumé la direction du CNDD-FDD qu'en 2001, ce rapport étudie l'utilisation d'enfants soldats par le mouvement depuis 1994.

Le contexte historique du CNDD-FDD (Nkurunziza)

Les premières élections pluralistes au Burundi ont été organisées en juin 1993. Le *Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU)*, à dominante hutu, a remporté une victoire écrasante, ce qui a provoqué la surprise du président sortant et la consternation de certains secteurs de la communauté minoritaire tutsi et des forces armées qui étaient habituées à bénéficier depuis des décennies de certains privilèges et pouvoirs. En octobre 1993, le président hutu Melchior Ndadaye, premier président démocratiquement élu du Burundi ainsi que ses héritiers constitutionnels et d'autres acteurs-clés du gouvernement ont été assassinés lors d'une tentative de coup d'État³.

Ce coup d'État a échoué du fait de l'ampleur des condamnations de la communauté internationale. Cependant, l'opposition politique tutsi, avec le soutien de l'armée, à dominante tutsi, n'a cessé de faire pression sur le gouvernement FRODEBU afin d'obtenir des concessions politiques de ce gouvernement affaibli et incapable de consolider son pouvoir. Ces concessions ont été entérinées par un accord de partage du pouvoir en 1994. Des jeunes Tutsi se sont mis à former des groupes armés, au vu et au su des soldats tutsi, et avec leur aide. Des groupes armés hutu, alliés aux partis politiques à dominante hutu, ont été créés à Bujumbura, la capitale burundaise, et aux alentours.

¹ Cet article a été écrit en avril 2006.

² Alison Dilworth est une analyste sur les questions africaines ; elle est l'auteur de certains articles dans le *Rapport Mondial 2004* de la Coalition pour Mettre Fin à l'Utilisation d'Enfants-Soldats, et a travaillé comme chercheuse pour Amnesty International. Cet article est écrit dans la capacité individuelle de l'auteur et ne reflète pas nécessairement les opinions de la Coalition.

³ Amnesty International, *Burundi: Entre crainte et espoir* (AI Index: AFR 16/007/01), 22 mars 2001, <http://web.amnesty.org/library/Index/FRAAFR160072001?open&of=FRA-BDI>

Le Conseil national pour la défense de la démocratie (CNDD) et son aile armée, les Forces pour la défense de la démocratie (FDD), ont regroupé les différents groupes armés hutu avec le soutien des dirigeants politiques hutu et, à partir de 1994, ont déclaré une guerre ouverte aux forces armées et à leurs alliés politiques. Si le conflit que connaît actuellement le Burundi trouve ses origines directes dans la crise de 1993, tous ces événements sont le résultat de plusieurs décennies de violence politique et de domination économique de la minorité tutsi sur la majorité hutu⁴.

Depuis l'indépendance du Burundi en 1962, les membres du groupe ethnique minoritaire tutsi ont eu la mainmise sur la quasi totalité des gouvernements qui se sont succédés à la tête du pays, ainsi que sur les forces de sécurité, le système judiciaire, le système éducatif, le monde des affaires et les médias. Les tentatives répétées et violentes des Hutu pour remettre en cause la domination tutsi se sont à chaque fois soldées par des représailles généralisées menées par des forces de sécurité à l'encontre de civils hutu. Des vagues de massacres ont eu lieu en 1965, 1969, 1972, 1988, et en 1991. Durant la seule année 1972, entre quatre-vingt mille et plusieurs centaines de milliers de civils, en majorité Hutu, ont été tués. De même, à partir du mois d'octobre 1993, après le massacre de milliers de civils tutsi ainsi que des partisans hutu de l'ancien parti au pouvoir l'*Union pour le progrès national* (UPRONA), par des civils hutu, dont un grand nombre appartenaient au FRODEBU, les forces de sécurité, à dominante tutsi, ainsi que des civils tutsi, ont mené des représailles massives et systématiques à l'encontre de la population hutu. On estime à près de 60 000 le nombre de civils tués⁵.

Les violences se sont amplifiées pour dégénérer en guerre civile. Tout au long du conflit, le bilan des violations des droits humains commises par le FDD, et toutes les parties au conflit au Burundi, a été effroyable⁶. Ces violations comprennent: l'utilisation d'enfants soldats, des exécutions illégales, des viols généralisés, des attaques aveugles de cibles civiles et d'autres violations du droit humanitaire international⁷.

Des négociations prolongées, au départ facilitées par l'ancien président de la Tanzanie, Julius Nyerere, et, après sa mort, par l'ancien président de l'Afrique du Sud Nelson Mandela, ont débouché sur la signature de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Burundi en août 2000. Malgré la participation active de la communauté internationale au processus de paix, le manque d'intérêt réel et de compréhension de la situation a entraîné des

⁴ Alors que le conflit est essentiellement une lutte pour le pouvoir et le contrôle des ressources, qui exploite les clivages ethniques, l'identité ethnique revêt pour beaucoup une importance plus grande que la nationalité, et a été manipulée par toutes les parties, avec, souvent, une très grande efficacité, ce qui a provoqué des violences extrêmes. Les alliances régionales et claniques ont joué également un rôle, la base traditionnelle du pouvoir se concentrant dans la province de Bururi - dont sont originaires les anciens présidents Jean-Baptiste Bagaza et Pierre Buyoya, de même que Léonard Nyangoma et Jean-Bosco Ndayikengurukiye, ainsi qu'un grand nombre d'officiers supérieurs de l'armée.

⁵ Amnesty International, *Burundi: Entre crainte et espoir* op. cit. La controverse sur la question de savoir si ces massacres perpétrés par des civils armés hutu étaient constitutifs d'actes de génocide, et la manipulation politique de l'opinion publique à cet égard, continuent à l'heure actuelle.

⁶ À l'origine, le CNDD-FDD était dirigé par Léonard Nyangoma, ancien Ministre de l'Intérieur du gouvernement FRODEBU, en exil. Cependant, des divisions provoquées en partie par l'évolution vers l'ouverture de négociations avec le gouvernement du Burundi en 1998 ont conduit, cette même année, à l'expulsion de Nyangoma du mouvement. Son neveu, Jean-Bosco Ndayikengurukiye, qui était alors commandant en chef du FDD, a pris le pouvoir. Sous sa direction, plusieurs opérations ont été menées en République Démocratique du Congo (RDC), où Ndayikengurukiye a installé son quartier général. En 2001, Ndayikengurukiye a été évincé lors d'un putsch interne. Pierre Nkurunziza a été nommé à la tête du FDD. Son pouvoir a été confirmé lors d'une réunion du FDD à Makamba en 2002.

⁷ Voir les rapports de Human Rights Watch, <http://www.hrw.org> et d'Amnesty International.

manipulations flagrantes. En outre, l'accord n'a réussi à impliquer aucun des deux principaux groupes politiques armés qui ont poursuivi les combats lors des négociations.

Des négociations supplémentaires ont été nécessaires avant l'entrée en fonction d'un Gouvernement de transition en 2001. Pendant ce temps, le conflit a perduré et des atteintes aux droits humains ont continué d'être perpétrées, notamment l'utilisation d'enfants soldats par toutes les parties. Le CNDD-FDD (Nkurunziza) a finalement signé un accord de cessez-le-feu avec le gouvernement du Burundi en décembre 2002, mais les deux parties au conflit l'ont violé à plusieurs reprises. De nouvelles négociations menées sous l'égide de l'Union Africaine et des gouvernements de la région, en particulier à propos de l'intégration du CNDD-FDD aux forces armées, ont abouti à la signature d'un accord de partage du pouvoir en octobre 2003. Un nouveau gouvernement élargi est arrivé au pouvoir fin novembre 2003 et, en 2005, le CNDD-FDD (Nkurunziza), constitué en parti politique depuis janvier 2005, a obtenu une majorité décisive aux élections communales (locales) et législatives. Pierre Nkurunziza a été élu Président de la République en août 2005⁸.

Si la paix règne actuellement sur la plus grande partie du pays, des combats opposent sporadiquement les nouvelles forces armées du Burundi au groupe armé *Forces nationales de libération* (FNL)⁹ dans les provinces de Bujumbura Rural, Cibitoke et Bubanza. Les combattants du FNL, les forces armées gouvernementales, et la police continuent à tuer des civils non armés et à commettre d'autres atrocités, quasiment en toute impunité¹⁰. Le FNL continue quant à lui à commettre des atteintes graves aux droits humains, en particulier l'utilisation d'enfants soldats ; cette pratique a été condamnée par les nouvelles autorités.

L'idéologie du groupe

Le CNDD a affirmé au départ qu'il luttait pour la restauration de la démocratie et contre l'accord de partage du pouvoir de 1994, soutenant que le combat armé était nécessaire pour forcer l'armée à accepter les résultats de l'élection de 1993¹¹. Ensuite, lors des négociations de paix, ses exigences se sont concentrées sur la réforme des forces armées et la libération des « prisonniers politiques »¹².

Malgré la présence, dès la création du CNDD-FDD, de Tutsi au sein de ce mouvement, certains d'entre eux occupant des positions importantes, les accusations d'attaques à motivation ethnique menées à l'encontre des Tutsi ne sont pas sans fondement. À l'instar de tous les partis politiques et mouvements armés au Burundi, une minorité

⁸ Malgré des relations initialement proches entre le FRODEBU et le CNDD, ces deux groupes sont devenus de farouches opposants, du fait de la guerre et de la rivalité personnelle entre leurs dirigeants respectifs, qui se disputaient pouvoir et positions.

⁹ Le FNL, basé principalement dans la province de Bujumbura Rural, est une faction dissidente du *Parti pour la libération du peuple Hutu* (PALIPEHUTU), qui s'est formé dans les années 1980. C'est le dernier groupe armé encore actif à ce jour et il compterait moins de trois milles combattants.

¹⁰ Human Rights Watch, *Dérapages: abus perpétrés au Burundi*, 27 février 2006, <http://www.hrw.org>.

¹¹ International Crisis Group, *The Burundi Rebellion and the Ceasefire Negotiations*, Africa Briefing Paper No. 9, 6 août 2002, <http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm>.

¹² La question de savoir ce qui est constitutif d'un prisonnier politique est un sujet à forte charge émotionnelle au Burundi, dans la mesure, en particulier, où un grand nombre de prisonniers ont été associés à des actes de violence. Plusieurs dirigeants politiques ont sollicité de manière indirecte des amnisties en faveur de leurs partisans qui avaient commis des actes de violence politique. Le gouvernement actuel du Burundi a toujours refusé de reconnaître l'existence de prisonniers politiques, et il a réfuté, en particulier, le fait que les personnes accusées d'avoir participé aux massacres de civils tutsi en 1993 étaient des prisonniers politiques. (Pour de plus amples informations, voir Amnesty International, *Burundi: entre crainte et espoir*, op. cit., p.52).

seulement de membres et de sympathisants ont réellement transcendé la question ethnique, alors que certains conservent au contraire une perspective clairement ethnique.

Malgré le bilan effroyable du FDD en matière de violations des droits humains, de nombreux membres du CNDD et du FDD ont exprimé la croyance profonde et apparemment sincère qu'ils luttent pour les droits humains et pour la justice, afin d'empêcher les forces armées du Burundi de commettre des violations des droits humains à grande échelle, et pour mettre un terme à des injustices économiques et sociales profondément ancrées, en particulier l'absence de ressources en matière éducative¹³.

La force, le commandement et la structure du leadership militaire

Durant le conflit armé, le nombre des effectifs du FDD a en général été estimé à quelque dix à quinze milles membres. Il n'était pas possible d'obtenir des chiffres précis et le nombre de membres semble avoir varié en fonction des succès et des ressources du FDD¹⁴.

Bien que, même au plus fort du conflit, le CNDD-FDD n'a pas contrôlé des parties importantes du territoire burundais, ce mouvement a mis en place des administrations parallèles qui ont coexisté à côté de l'administration gouvernementale, en prélevant des impôts, et en s'employant surtout à la mobilisation et la propagande (pour encourager le recrutement d'enfants soldats) et, dans certains cas, en créant des « tribunaux populaires » pour juger des civils. En outre, des soldats gouvernementaux capturés ont, selon certaines informations, été condamnés à mort par des tribunaux populaires et exécutés sommairement¹⁵.

Il a été établi que le FDD disposait d'un code de discipline militaire qui a été appliqué dans une certaine mesure. Il semble qu'une formation sur la discipline militaire était dispensée et que des cours martiales ont été créées, et ont parfois prononcé des exécutions sommaires¹⁶. Tout en niant que des atteintes aux droits humains aient été commises par ses forces, le FDD a affirmé avoir procédé à des enquêtes et sanctionné les atteintes aux droits humains qui auraient été commises par ses combattants. La véracité de ces allégations n'a pas été prouvée.

Le CNDD-FDD a disposé dès sa création d'une structure politique et militaire bien définie. La structure militaire était basée sur le modèle de celle des forces armées du Burundi¹⁷. On ne connaît pas avec précision comment les structures politiques et militaires ou les différentes unités combattantes communiquaient réellement entre elles.

Le soutien étranger

¹³ Entretiens effectués auprès de membres actuels et anciens du CNDD-FDD, camps de réfugiés, 1997.

¹⁴ Human Rights Watch, *Les civils dans la guerre au Burundi: Victimes au quotidien*, décembre 2003; International Crisis Group, *The Burundi Rebellion*, op. cit.

¹⁵ Représentant du CNDD-FDD, 1999.

¹⁶ Informations confidentielles issues d'entretiens auprès de représentants et de combattants du CNDD-FDD.

¹⁷ Certains officiers du FDD, en particulier Jean-Bosco Ndayikengurukiye, étaient issus des forces armées Burundaises.

Alison Dilworth: Burundi – Le CNDD- FDD (Nkurunziza) et l'utilisation d'enfants soldats

On estime que le FDD a été principalement financé par des sympathisants au Burundi, par la levée d'impôts auprès de la population ainsi que par la diaspora burundaise. Il semble que le soutien international dont a bénéficié ce mouvement provenait principalement de la République Démocratique du Congo (RDC) et de la Tanzanie, ainsi que de certains groupes armés rwandais¹⁸.

L'étendue du soutien et de la collaboration avec les groupes armés rwandais associés au génocide de 1994 n'a pas été clairement établie. Des allégations de ce type ont été systématiquement utilisées par le gouvernement burundais pour diaboliser le FDD. Cependant, malgré les démentis de la direction du FDD, il apparaît clairement qu'il y a eu collaboration avec des groupes armés rwandais¹⁹. À partir de 1994, des réfugiés burundais vivant dans l'Est de la RDC ont été entraînés dans des camps le long de la frontière burundaise. Certains avaient vécu dans des camps de réfugiés rwandais, dans lesquels, selon certaines informations, une alliance militaire aurait été conclue et un soutien militaire, sous la forme, entre autres, d'entraînements, aurait été fourni au FDD. Certaines opérations ont été menées conjointement²⁰. Par la suite, l'implication des pays de la région dans les conflits armés de la RDC a également facilité les liens entre divers groupes politiques armés. De même, le FDD aurait recruté des Hutu rwandais en RDC, au Rwanda et au Burundi²¹.

En 1998, lorsque la guerre a véritablement éclaté en RDC, le FDD s'est rapidement déplacé en RDC pour soutenir le gouvernement Kabila, qui lui a assuré en contrepartie financements, équipement et entraînement ainsi qu'un accès à ses ressources minières. Le Zimbabwe, l'allié de Kabila, est aussi supposé avoir fourni entraînement et équipement. La RDC aurait fourni des armes au FDD et des trafiquants d'armes ont été arrêtés alors qu'ils transportaient des armes du Zimbabwe à destination du CNDD-FDD, via la Zambie²².

Le CNDD-FDD a manifestement bénéficié du soutien politique actif et d'une aide militaire passive des autorités tanzaniennes, ce qui lui a permis d'utiliser la Tanzanie comme base et zone de repli. De nombreuses incursions de l'autre côté de la frontière ont été menées à partir de la Tanzanie et c'est également là que des activités telles que la mobilisation militaire, le recrutement, l'entraînement, la recherche de fonds, la planification stratégique, le trafic d'armes, les questions relatives aux communications, la distribution des ressources, les traitements médicaux, et les opérations navales étaient menées²³.

La collaboration entre les groupes armés Burundais et la Tanzanie a commencé après 1972, lorsque des centaines de milliers de Burundais se sont réfugiés à l'Ouest de la Tanzanie. Le soutien à la cause hutu s'est intensifié après la crise d'octobre 1993 et les groupes armés burundais auraient reçu une aide militaire et un soutien politique limités, même lorsque la Tanzanie a refusé l'asile à des réfugiés burundais qui affluaient dans ce pays. À la suite du coup d'État de Buyoya en 1996, la Tanzanie a mené des initiatives au niveau régional pour que des sanctions soient imposées à l'encontre du gouvernement du Burundi²⁴.

Les autorités tanzaniennes semblent avoir été prêtes à tolérer la présence des groupes armés burundais sur leur territoire, à condition que leurs activités ne soient pas trop visibles.

¹⁸ International Crisis Group, *Burundi Refugees in Tanzania: The Key Factor to the Burundi Peace Process*, Africa Report No. 12, 30 novembre 1999.

¹⁹ International Crisis Group, *Burundi Refugees in Tanzania*, op. cit.

²⁰ Certains Burundais issus de cette population de réfugiés auraient été impliqués dans le génocide au Rwanda en 1994. International Crisis Group, *Burundi Refugees in Tanzania*, op.cit.

²¹ Human Rights Watch, *Burundi: Neglecting Justice in Making Peace*, 1er avril 2000.

²² Human Rights Watch, *Burundi: Neglecting Justice in Making Peace*, op. cit.

²³ International Crisis Group, *Burundi Refugees in Tanzania*, op. cit.

²⁴ International Crisis Group, *Burundi Refugees in Tanzania*, op. cit.

Il y a certes eu un nombre limité d'arrestations, que ce soit de combattants présumés, ou d'officiers supérieurs, au fur et à mesure des années, mais elles semblent avoir été plutôt l'exception que la règle. Les groupes armés seraient quant à eux délibérément restés dans l'ombre pour éviter de mettre en danger les réfugiés burundais et donc de compromettre leur propre accès à des médicaments et à des approvisionnements dans les camps²⁵.

Le soutien populaire et la collaboration avec la société civile/les ONG

Durant les premières années du conflit armé, le FDD a manifestement bénéficié d'un soutien important au sein de la population hutu, qui en a subi lourdement les conséquences. Cependant, la pauvreté de la population en majorité rurale et les atteintes perpétrées à son encontre, aussi bien par les forces gouvernementales que par les forces d'opposition, ont augmenté à mesure que le conflit se prolongeait. La nourriture et l'argent, qui auparavant étaient offerts volontairement, ont commencé à être pris de force, par extorsion ou banditisme, et le FDD lui-même a commencé à punir directement la population²⁶. La population, accusée aussi bien par le FDD que par les forces armées, de collaborer avec l'autre partie, en est arrivée parfois à demander la protection des forces armées²⁷.

Malgré des années d'atteintes aux droits humains, d'extorsion et de banditisme, le soutien généralisé de la population au CNDD-FDD (Nkurunziza) a été clairement démontré par le retour triomphal réservé à Nkurunziza lors de son retour au Burundi en décembre 2003. Néanmoins, un certain nombre de sources, en particulier des organisations de défense des droits humains, ont attribué les victoires écrasantes remportées par le CNDD-FDD (Nkurunziza) aux élections organisées au milieu de l'année 2005 à la menace explicite d'une reprise des combats ou à d'autres intimidations en cas d'échec électoral, plutôt qu'à un soutien politique réel et constant²⁸. Par ailleurs, d'autres partis politiques à dominante hutu ont été accusés d'avoir été impliqués dans la perpétration de violations des droits humains par les forces armées du Burundi et leur image a été ternie par des accusations d'élitisme et de corruption.

La société civile et les organisations de défense des droits humains ne semblent pas avoir entrepris de réelles initiatives pour exercer une influence sur le FDD, ou pour lutter contre l'utilisation d'enfants soldats. Il semblerait que cette question n'ait pas été considérée comme un problème en soi, peut-être parce que l'utilisation d'enfants soldats s'est surtout faite loin de Bujumbura et était donc moins visible pour un grand nombre d'acteurs de la société civile ; il se peut aussi que les enfants soldats étaient considérés comme faisant partie eux-mêmes du problème. Lorsque les organisations de défense des droits humains ont commencé à s'occuper de ce problème vers la fin de la guerre, cette question a été décrite comme ayant été « tabou », sans pour autant cependant que soit clairement expliquée la raison pour laquelle ce problème était considéré comme plus tabou que d'autres atteintes aux droits humains, telles que les massacres.

Une petite organisation non gouvernementale (ONG) basée à Bujumbura a tenté de mener des actions contre l'utilisation d'enfants soldats et a recueilli quelques enfants soldats qui semblaient avoir été libérés de leurs unités, pour des raisons médicales ou autres, ou qui

²⁵ International Crisis Group, *Burundi Refugees in Tanzania*, op. cit.

²⁶ International Crisis Group, *Burundi Under Siege: Lift the Sanctions; Re-launch the Peace Process*, Africa Report No. 1, 28 avril 1998.

²⁷ International Crisis Group, *Burundi Under Siege*, op. cit.

²⁸ International Crisis Group, *Elections au Burundi : Reconfiguration radicale du paysage politique*, Africa Update Briefing No. 31, 25 août 2005

s'étaient échappés. L'organisation n'a cependant pas réussi à s'imposer au sein de la société civile burundaise ou à obtenir des financements suffisants et les projets de réhabilitation qu'elle a tenté de mettre en place n'ont eu qu'un succès limité.

La politique de recrutement d'enfants

Le FDD a, dans ses diverses incarnations, eu recours à des enfants soldats, bien que le nombre exact d'enfants soldats qui ont été utilisés durant le conflit ne soit pas connu et que les estimations varient considérablement. Des jeunes filles auraient été recrutées, parfois par la force, mais l'ampleur de cette pratique demeure inconnue.

Certains enfants ont été recrutés par le biais d'une propagande ou d'opérations de recrutement ponctuelles alimentées par d'importants réseaux implantés dans les collines²⁹. Un argument clé pour recruter des enfants semble avoir été de présenter leur engagement comme un moyen de lutter contre des décennies de discrimination sociale et ethnique, et de mettre fin à la répression par « l'armée tutsi » et son lourd passé de massacres de Hutu. De nombreux enfants recrutés volontairement ont été directement affectés par le conflit, soit parce qu'ils ont été témoins du massacre de membres de leur famille ou de voisins, soit parce qu'ils ont été forcés de quitter leur maison. Des informations indiquent que certains enfants ont été encouragés par leurs parents à rejoindre des combattants ; ils l'ont parfois fait après avoir reçu un paiement ou contre la promesse d'une rémunération qui leur serait versée ultérieurement. En réalité, ces avantages financiers étaient plutôt illusoire dans la mesure où la survie de nombreuses formations de combattants dépendait de la rapine et l'extorsion. D'autres enfants auraient rejoint des combattants sous le poids de la pression sociale ou de celle exercée par leurs pairs ou se seraient enfuis en Tanzanie pour échapper à de telles pressions³⁰.

Le FDD recrutait directement dans les écoles, qui ont également été la cible d'attaques et de destructions, une tactique qui a peut-être facilité le recrutement d'enfants. Le taux de scolarisation, déjà peu élevé, a chuté de manière importante pendant le conflit et des informations indiquent que la majorité des enfants soldats ne sont pas inscrits à l'école³¹. Le recrutement et les enlèvements d'enfants soldats par le FDD ont été effectués au Burundi, et également dans les camps de réfugiés, en particulier en Tanzanie et en RDC.

Le recours à des enfants soldats semble avoir été encore plus visible sous le commandement de Ndayikengurukiye. En 1999, alors que le CNDD-FDD (Ndayikengurukiye) perdait du terrain face aux forces du *Rassemblement congolais pour la démocratie* (RCD) en RDC, des centaines de combattants se sont enfuis de la RDC pour se réfugier en Zambie. Des observateurs indépendants ont estimé qu'à un certain moment 50 pour cent d'entre eux étaient des enfants³².

Sous le commandement de Nkurunziza, de nouvelles opérations de recrutement ont été menées et un certain nombre d'enlèvements massifs ont été effectués dans des écoles, en particulier l'enlèvement de près de 300 enfants dans des écoles situées dans les provinces de

²⁹ Une colline est une division administrative locale. D'un point de vue administratif, une province se décompose en communes, divisées à leur tour en zones, secteurs, collines et sous-collines.

³⁰ Source confidentielle, Bujumbura, 2006.

³¹ Source confidentielle, Bujumbura 2006.

³² Amnesty International, *Burundi. Enfants soldats: les enjeux de la démobilisation* (Index AI: AFR 16/011/2004), 24 mars 2004.

Ruyigi et Kayanza en novembre 2001. La plupart, mais pas tous, sont rentrés chez eux peu de temps après. Des enfants, dont certains étaient âgés d'à peine huit ans ont été recrutés, parfois par la force. En novembre 2003, lorsque les dirigeants du CNDD-FDD (Nkurunziza) sont revenus à Bujumbura pour participer au nouveau gouvernement, ils étaient accompagnés de dizaines d'enfants soldats, dont certains faisaient partie de l'entourage de personnages-clés de ce mouvement. Certains de ces enfants auraient été âgés de moins de 10 ans³³.

Certains enfants ont également combattu aux côtés des forces gouvernementales, après avoir quitté le FDD et des milliers d'enfants ont été recrutés par le gouvernement dans ses milices connues sous le nom de Gardiens de la Paix³⁴.

Dans la perspective de la démobilisation à venir, le FDD a recruté de nouveaux enfants soldats, certains âgés d'à peine 12 ans, pour légitimer son importance militaire affichée³⁵.

Les tâches des enfants soldats

Les enfants ont été utilisés comme guetteurs et porteurs, souvent dans des situations exposées. Ils étaient également utilisés comme espions, pour transporter les munitions, les blessés et les morts, ainsi que comme gardes du corps, une tâche présentée comme moins dangereuse par les dirigeants du CNDD-FDD³⁶. Des informations moins précises sont disponibles sur le rôle joué par les jeunes filles, mais il semble qu'elles aient directement pris part aux combats, et qu'elles aient été employées à des activités d'espionnage, de pillage ou pour servir de cuisinières ou de porteuses. Certaines informations tendraient à confirmer les allégations selon lesquelles les filles soldates étaient utilisées comme « épouses », mais l'ampleur de cette pratique n'a pas été établie³⁷.

Le niveau d'entraînement fourni aux jeunes recrues semble avoir varié en fonction du commandant ou du groupe auquel l'enfant était attaché. D'après les informations recueillies, dans la plupart des cas, les enfants étaient au départ affectés à des tâches non combattantes pour être ensuite graduellement impliqués dans des combats. Certains enfants ont bénéficié d'un programme d'entraînement limité mais structuré, avec une composante tant militaire qu'idéologique, ainsi qu'une formation à la discipline militaire. La durée de l'entraînement variait de quelques jours à trois mois. Selon certaines informations, certains enfants ont été directement envoyés au front sans entraînement préalable³⁸.

³³ Amnesty International, *Burundi. Enfants soldats : les enjeux de la démobilisation*, op. cit.

³⁴ Les Gardiens de la Paix, des milices armées, non rémunérées et en général pas entraînées se sont rendus responsables de nombreuses atteintes aux droits humains en particulier des exécutions extrajudiciaires, des mauvais traitements et des actes de torture. Ces milices ont été créées à la fin des années 1990 dans le cadre d'une politique d'« auto-défense » civile, qui a consisté à distribuer des armes à la population civile. Un grand nombre de ces recrues étaient initialement d'anciens enfants soldats qui avaient quitté des groupes politiques armés. Officiellement sous la responsabilité du Ministre de l'Intérieur, les Gardiens de la Paix ont été chargés de multiples tâches : fournir des informations, apporter une « protection » nocturne à la population, surveiller les routes et participer à des opérations militaires. Voir Human Rights Watch, *Protéger le peuple: programme gouvernemental d'autodéfense au Burundi*, décembre 2001.

³⁵ Amnesty International, *Burundi: Enfants soldats: les enjeux de la démobilisation*, op. cit.

³⁶ Source confidentielle, Bujumbura.

³⁷ Amnesty International, *Burundi: Enfants soldats : les enjeux de la démobilisation*, op. cit.

³⁸ Source confidentielle, Bujumbura.

Les conditions générales étaient difficiles pour tous les combattants. Cependant, un certain nombre d'anciens enfants soldats ont affirmé que leur traitement était pire que celui réservé aux adultes, en ce qu'ils avaient droit à moins de nourriture et de traitements médicaux et qu'ils ne bénéficiaient d'aucune compensation financière. Un grand nombre d'entre eux souffrait manifestement de malnutrition, certains étant atteints de kwashiorkor (une carence protéinique grave)³⁹. D'anciens enfants soldats ont témoigné que toute tentative de désertion était punie de mort⁴⁰.

Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR)

Avant la démobilisation officielle, l'UNICEF estimait qu'entre 6 000 et 7 000 jeunes (de moins de 18 ans) - dont 3 000 faisaient partie des forces gouvernementales - devraient être désarmés, démobilisés, et réinsérés dans la société⁴¹. Après la fin officielle de la démobilisation des enfants soldats⁴², les chiffres réels se sont révélés être beaucoup plus faibles : en mars 2006, 3 015 enfants soldats avaient été démobilisés, dont 593 appartenaient au CNDD-FDD (Nkurunziza) au moment de leur démobilisation⁴³. Environ 1 400 enfants soldats membres de la milice des Gardiens de la Paix ont également été démobilisés. Aucune donnée n'a été fournie pour établir combien parmi les enfants soldats membres des Gardiens de la Paix provenaient du FDD.

Il est cependant généralement admis que plusieurs milliers d'autres enfants ont été impliqués dans le conflit, en plus de ceux qui ont été effectivement démobilisés, en particulier parce qu'un grand nombre de ceux qui appartenaient au CNDD-FDD (Nkurunziza) et aux Gardiens de la Paix étaient de jeunes adultes lorsqu'ils ont été démobilisés et n'étaient donc plus considérés comme des enfants soldats. Leur nombre ne semble pas être connu et aucune initiative ne semble avoir été entreprise pour les identifier comme faisant partie d'un groupe particulier ou pour déterminer leurs besoins spécifiques résultant d'un recrutement précoce.

Alors que les programmes de démobilisation qui sont mis en oeuvre au Burundi se basent sur une définition large de l'enfant soldat, telle qu'elle a été énoncée dans les Principes et Meilleures Pratiques du Cap⁴⁴, il semble que, jusqu'à présent, le principal groupe d'enfants effectivement démobilisés soit celui des jeunes garçons ayant été impliqués directement dans les combats. Un total de 26 jeunes filles membres du CNDD-FDD (Nkurunziza) auraient été

³⁹ Source confidentielle, Bujumbura.

⁴⁰ Source confidentielle, Bujumbura.

⁴¹ Le Ministre des droits de l'homme a reconnu que les chiffres réels d'enfants soldats démobilisés des forces gouvernementales pourraient être plus élevés, Bujumbura 2004.

⁴² Les forces armées et de la sécurité burundaises affirment maintenant qu'il n'y a pas de jeunes gens âgés de moins de 18 ans dans leurs rangs, bien que l'âge officiel pour le recrutement reste fixé à 16 ans. Néanmoins, selon des sources non-officielles le recrutement d'enfants pour servir de porteur et d'autres tâches n'impliquant pas de combats armés continuerait au sein des forces armées. Sources confidentielles, Bujumbura, 2006.

⁴³ Information fournie par la Commission nationale chargée de la Démobilisation, de la Réinsertion et de la Réintégration (CNDRR), mars 2006. Les chiffres fournis par les autres groupes et organisations impliqués dans le processus de DDR varient légèrement.

⁴⁴ « N'importe quelle personne de moins de 18 ans faisant partie de n'importe quel type de force ou groupe armé régulier ou irrégulier dans n'importe quelle capacité, y compris les cuisiniers, les porteurs, les messagers, et ceux qui accompagnent ces groupes, à l'exception stricte des membres de famille. Ceci inclut les filles recrutées dans un but sexuel et le mariage forcé. Ceci ne se réfère donc pas uniquement à un enfant qui porte ou qui a porté des armes. » Les Principes et Meilleures Pratiques du Cap ont été adoptés lors d'un colloque organisé par l'UNICEF en partenariat avec des ONG de la société civile le 30 avril 1997.

Alison Dilworth: Burundi – Le CNDD- FDD (Nkurunziza) et l'utilisation d'enfants soldats

démobilisé⁴⁵. On ne sait pas si, et de quelle façon, leurs besoins spécifiques ont été pris en compte, et un grand nombre d'autres jeunes filles ont sans doute été exclues du programme officiel. Peu d'informations existent à ce sujet.

En octobre 2001, le gouvernement du Burundi et l'UNICEF ont signé un protocole d'accord établissant les bases d'un plan d'action pour la démobilisation, la réinsertion et la prévention du recrutement d'enfants soldats. Le programme prévoyait la participation d'un grand nombre de ministères. Il était prévu que les enfants soldats bénéficient d'aide pendant les 18 mois suivant leur démobilisation et que des organisations non-gouvernementales et issues de la société civile soutiennent leur réinsertion.

Le programme a finalement été lancé à la fin du mois de janvier 2004⁴⁶. Il semble avoir été bien accueilli par certains. Certaines questions risquent néanmoins de soulever des problèmes graves à l'avenir : l'absence de programmes visant à prévenir le ré-enrôlement d'anciens enfants soldats ; le fait de traiter des jeunes gens de 18 ans endurcis par les combats comme des enfants plutôt que comme des adultes ; et l'absence de stratégies visant à une réinsertion sur le long terme, en particulier par la formation professionnelle.

Au niveau local, l'attitude des populations envers les anciens enfants soldats semble osciller entre le fait de les considérer comme des victimes du conflit ou au contraire d'en avoir peur, du fait de leur violence et de l'endurcissement qu'a provoqué leur participation aux combats. Les facteurs économiques étaient considérés comme jouant un rôle essentiel pour une réinsertion réussie et durable des anciens enfants soldats⁴⁷.

Il n'y a pas eu de démobilisation ou de réinsertion tangible des enfants soldats ayant appartenu au FDD avant la mise en oeuvre de ces programmes. Ceux qui ont quitté le FDD ont en général été intégrés au sein des milices des Gardiens de la Paix, ce qui les a exposés à de nouveaux dangers et traumatismes, alors que ceux qui ont été capturés par les forces de sécurité burundaises ont été placés en détention et systématiquement torturés⁴⁸.

La position officielle du CNDD-FDD sur les enfants soldats

Malgré l'existence de nombreuses informations prouvant le contraire, le FDD, quels qu'aient été ses dirigeants, a de manière générale nié publiquement tout recrutement et utilisation d'enfants, malgré l'existence de nombreuses informations prouvant le contraire, déclarant que tout enfant présent dans leurs rangs l'était pour sa « protection ». Malgré son insistance sur le caractère « volontaire » des recrutements, lorsque les recrues volontaires n'étaient pas en nombre suffisant, le FDD a effectué des recrutements forcés et massifs.

Au cours d'un certain nombre de réunions organisées à Bujumbura en octobre 2005 entre des représentants de la Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats et de *Geneva Call* et des représentants haut placés du CNDD-FDD (Nkurunziza), ces derniers ont reconnu la présence d'enfants dans leurs rangs mais ont nié toute politique de recrutement volontaire ou forcé. Ces représentants ont insisté sur le fait que le FDD avait « accumulé » des enfants, principalement des orphelins qui cherchaient refuge et protection.

⁴⁵ Information fournie par le CNDRR, mars 2006.

⁴⁶ Amnesty International, *Burundi: Enfants soldats : les enjeux de la démobilisation*, op. cit.

⁴⁷ Source confidentielle, Bujumbura.

⁴⁸ Amnesty International, *Burundi. Pauvres, isolés, maltraités: les mineurs face à la justice* (Index AI: AFR 16/011/2002), septembre 2002.

De manière générale, l'utilisation dans des combats d'enfants âgés de plus de 15 ans, par contre, été reconnue. L'une des raisons avancées pour expliquer le fait que les enfants ne participaient pas activement aux combats tenait à leur incapacité physique à remplir des tâches sur la ligne de front, mais les responsables du CNDD-FDD (Nkurunziza) ont affirmé que, bien que rare, la présence d'enfants soldats au front était inévitable, parce que certains d'entre eux désiraient combattre. Un représentant a affirmé que plusieurs membres avaient nié l'utilisation d'enfants soldats parce que la communauté internationale ne pouvait comprendre la protection dont ces enfants bénéficiaient. Ils ont également reconnu que les enfants n'ont pas été libérés par crainte qu'ils ne fournissent des informations sur le FDD et nuisent ainsi à leurs opérations⁴⁹.

Un représentant a reconnu que la présence d'enfants âgés de 12 à 15 ans était un « mal nécessaire ». Un entraînement militaire limité leur a été fourni pour leur protection, ou pour les former à être gardes du corps, et ils bénéficiaient également d'une éducation. Ils pouvaient servir d'espions ou de porteurs sans être soupçonnés, ils pouvaient marcher sur de longues distances, se défendre et défendre le camp lorsque le corps principal des troupes partait au combat⁵⁰.

D'importantes initiatives

La question des enfants soldats n'a commencé à être abordée que vers la fin du conflit, et pour une large part dans le contexte du processus de paix et de démobilisation. Un représentant du CNDD-FDD (Nkurunziza) a reconnu que, même si l'utilisation des enfants soldats était, dans une certaine mesure, condamnée au niveau international, dans les faits aucune pression n'a été exercée sur eux pour qu'ils mettent fin à cette pratique⁵¹. Au vu des atteintes aux droits humains généralisées et systématiques qui ont été perpétrées par l'ensemble des parties au conflit, les organisations de défense des droits humains nationales et internationales, se sont trouvées dans l'incapacité de travailler en profondeur sur l'ensemble de ces exactions et ont pour la plupart accordé la priorité aux exécutions illégales et aux questions liées à l'impunité et la justice.

Le Ministère burundais des droits de l'homme, sous la direction d'Eugène Nindorera (qui travaillait auparavant à l'ONG *Ligue ITEKA*, la Ligue burundaise des droits de l'homme), a ouvert la voie pour que des initiatives sur les droits des enfants soient mises en œuvre, en lançant un certain nombre d'actions pour attirer l'attention sur les droits des enfants et sur les obligations internationales du Burundi. Il a également reconnu publiquement l'utilisation d'enfants soldats par les forces armées Burundaises dans son rapport *Enfants soldats : Un défi à relever pour le Burundi*, publié en septembre 2001. Le rapport identifiait les facteurs-clés contribuant au recrutement des enfants : la manipulation par les adultes, la pauvreté, et le désir de protection. Le fait que le gouvernement ait reconnu l'existence de ce problème semble avoir contribué à encourager les organisations de défense des droits humains à se pencher sur la question.

En octobre 2001, le Programme focal sur le travail des enfants (*International Programme on the Elimination of Child Labour*, IPEC) de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) a lancé un « Programme régional pour la prévention et la réinsertion des enfants

⁴⁹ Réunions de la Coalition, Bujumbura, octobre 2005.

⁵⁰ Réunions de la Coalition, Bujumbura, octobre 2005.

⁵¹ Réunions de la Coalition, Bujumbura, octobre 2005.

utilisés dans les conflits armés en Afrique Centrale». Le programme s'est concentré sur des travaux de recherche et d'évaluation des programmes de prévention et de réinsertion existants, en proposant des recommandations pour l'élaboration de stratégies d'intervention efficaces. Le travail de recherche n'a pas inclus des entretiens avec les dirigeants, et les phases ultérieures de ce programme restent indéterminées⁵².

Conclusion

Un contexte général de pauvreté et d'injustice, suivi par des années de conflit armé a facilité l'implication d'enfants dans le conflit. Les atteintes aux droits humains perpétrées de manière continue ont été utilisées par les dirigeants militaires et politiques comme argument pour inciter à commettre encore plus de violences ou à adhérer à « la cause ». Fermant les yeux sur leur propre bilan en termes d'exactions, les dirigeants du FDD ont dénoncé les violations massives et systématiques des droits humains commises par les forces armées du Burundi. Ils ont mis l'accent en particulier sur les milliers d'exécutions extrajudiciaires et autres assassinats illégaux, le déplacement et le regroupement forcés de centaines de milliers de civils non armés dans des camps où des dizaines de milliers de personnes sont mortes du fait des conditions qui y régnaient⁵³, ainsi que les cas de viols, d'arrestations arbitraires et de torture, ce qui a renforcé l'idée que la protection ne viendrait pas des institutions de l'État.

L'identification ethnique avec le FDD a sans doute été forte. Néanmoins, les facteurs tels que le désespoir, la pauvreté, l'effondrement des structures sociales et familiales, le déplacement des populations, ou la peur des représailles ont également beaucoup facilité le recrutement des enfants. Si ces violations graves des droits humains ne donnent qu'un aperçu partiel de la situation prévalant au Burundi, ils représentent un facteur clé du recrutement d'enfants soldats, ainsi que les causes profondes du conflit lui-même.

Le CNDD-FDD (Nkurunziza) avait une connaissance suffisante du droit international humanitaire pour pouvoir insister sur le fait que seule l'utilisation d'enfants âgés de plus de quinze ans était autorisée. Leur présence délibérément discrète en Tanzanie semble également révéler que le mouvement était soucieux de l'impact que pouvaient avoir ses actions, ce qui impliquerait qu'une implication de la communauté internationale plus importante, tant au niveau international que national, aurait pu avoir des effets positifs. Cela confirme qu'une implication informée est nécessaire à l'heure actuelle.

⁵² IPEC, *Enfance blessée: L'utilisation des enfants dans les conflits armés en Afrique centrale*: 2003, <http://www.ilo.org/public/english/standards/ipecc/publ/childsoldiers/woundedchild.htm>. Le rapport portait sur le Burundi, le Congo, la RDC et le Rwanda. Les entretiens effectués auprès d'enfants soldats appartenant au FDD ont été limités à ceux qui avaient rejoints les Gardiens de la Paix.

⁵³ La pratique du regroupement forcé de la population rurale du Burundi dans les régions en proie au conflit a commencé en 1996, lorsque près de 500 000 Hutu ont été regroupés de force dans des camps. Des centaines de personnes y ont perdu la vie. Alors que cette politique visait officiellement la protection de ces populations, il est rapidement apparu qu'elle participait d'une stratégie contre-insurrectionnelle visant à retirer aux groupes politiques armés à dominante hutu leur rôle de protection, et le soutien potentiel dont ils pouvaient bénéficier, que ce soit volontairement ou par la force. Cette stratégie anti-insurrectionnelle s'est révélée efficace et les groupes armés ont perdu du terrain. Au niveau humanitaire et des droits humains par contre, ce fut une catastrophe. Plusieurs des premiers camps ainsi mis en place ont été fermés par la suite et la population a été autorisée à rentrer chez elle. Néanmoins, en septembre 1999, suite à des attaques répétées sur Bujumbura par l'opposition armée, le gouvernement burundais a de nouveau procédé à des regroupements massifs et a déplacé plus de 290 000 civils, principalement hutu, vers la province de Bujumbura-Rural, pour les regrouper par la force dans divers camps de regroupement dans la province. La plupart des camps ont été fermés en 2000 du fait de la pression exercée par la communauté internationale. (Amnesty International, *Enfants soldats: les enjeux de la démobilisation*, op. cit.)

Lors du conflit, l'intégration des anciens enfants soldats du FDD dans les forces armées Burundaises ainsi que les renseignements potentiels que ces derniers pouvaient fournir sur le FDD, ont clairement constitué un obstacle à la démobilisation.

Il est essentiel d'aborder le problème des atteintes systématiques aux droits humains, ainsi que celui de la pauvreté, et d'offrir une alternative à la violence, s'il on veut éviter le ré-enrôlement d'anciens enfants soldats. Potentiellement, le FNL pourrait recruter les anciens enfants soldats du FDD qui ne sont pas parvenus à se réinsérer dans la société. En outre, il est nécessaire que les nouvelles forces armées burundaises fassent l'objet d'un contrôle permanent, et qu'elles bénéficient de formations, pour éviter le recrutement d'enfants soldats et de manière générale l'implication des enfants au conflit, en particulier si l'on songe au défi que représente l'établissement d'une paix durable.

Sujets de discussion supplémentaires

- À l'instar d'autres anciens groupes armés qui ont eu recours à des enfants soldats par le passé (par exemple l'Armée de résistance nationale, l'ancien groupe armé du Président Museveni en Uganda ; ou le Hamas dans les territoires palestiniens occupés), le CNDD-FDD est aujourd'hui au pouvoir. Il a désormais l'obligation de respecter les traités internationaux de protection des droits humains ratifiés par le Burundi, qui exigent la fin de l'impunité et de l'injustice (et donc l'obligation d'enquêter sur les atteintes aux droits humains perpétrées par le passé), ainsi que la mise en place de programmes de prévention efficaces pour protéger les enfants contre le recrutement et le ré-enrôlement après la démobilisation.
- Certains enfants ont été recrutés par des groupes armés burundais dans les camps de réfugiés implantés dans les pays voisins, principalement la Tanzanie. Des cas similaires de recrutements transnationaux peuvent être identifiés en Afrique de l'Ouest, de l'Est et Centrale, en Amérique Latine et en Asie du Sud-est et il semble qu'il y a peu d'efforts coordonnés par les pays hôtes pour protéger les enfants et leurs familles contre ces exactions. Il est nécessaire que des stratégies plus efficaces pour mettre fin au recrutement dans les camps de réfugiés soient élaborées à l'échelle mondiale.
- Les populations locales, et les ONG nationales et internationales ont accordé peu d'attention à la question du recrutement des enfants, en portant leurs efforts plutôt sur d'autres violations des droits humains, au détriment des droits des enfants. Les ONG internationales n'ont commencé à considérer cette question de manière autonome que dans une phase tardive du conflit. La société civile et les ONG doivent se demander pourquoi la militarisation des enfants n'a pas été considérée comme une violation des droits des enfants et comment, maintenant, ils peuvent faire en sorte que ces faits ne se reproduisent pas.